

TITRE DE LA CONSULTATION

I) OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée suivant la **procédure adaptée** en vue de sélectionner son prestataire qui aura pour mission d'assurer la formation pédagogique des salariés recrutés en CDDI et leur suivi en structure en tant qu'**Accompagnant Educatif et Social**.

A) Contexte :

Initiatives 77

Initiatives 77 est un organisme associé à vocation départementale, sous statut associatif, de l'agence d'appui créée par le Conseil Départemental de Seine et Marne.

Le rôle d'Initiatives 77 consiste en la recherche, la promotion, l'expérimentation et la mise en œuvre de toute action de nature à favoriser les initiatives solidaires porteuses d'insertion pour les publics en difficulté, tout particulièrement les bénéficiaires du RSA. A ce titre, Initiatives 77 contribue activement à la politique départementale d'insertion sociale et professionnelle ainsi qu'à certains objectifs poursuivis par le Département en matière de solidarités notamment à travers le PDI.

Initiatives 77 développe ses activités autour des trois grands domaines suivants :

- emploi, formation et insertion professionnelle,
- insertion par le logement,
- portage de dispositifs pilotés par le Département.

Initiatives 77 assure les fonctions transversales suivantes dans les trois domaines précités ci-dessus :

- le conseil et l'expertise,
- le portage d'action,
- le support pour la gestion de dispositif.

Contexte spécifique de l'offre de formation à pourvoir

Agence Départementale d'Insertion, Initiatives 77 dispose d'une expérience dans le montage de chantiers d'insertion visant à la qualification en tant qu'AES, avec mise à disposition auprès des maisons de retraite et/ou de centres pour personnes en situation de handicap publics et/ou associatifs. Les personnes ainsi recrutées sont salariées d'Initiatives 77, en CDDI (Contrat à Durée déterminée d'Insertion), et suivent la **formation Accompagnant Educatif et Social**, formation en cours d'emploi.

Chacune des actions d'ores et déjà menées a permis l'accès à la qualification et à l'emploi de près de 70% des demandeurs d'emploi recrutés et relevant de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) : bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS, ...) et jeunes sans qualification.

Pour cette nouvelle action, plusieurs établissements relevant du secteur social et médicosocial ont exprimé leur intérêt pour accueillir en alternance et former des futurs AES : salariant environ 1000 collaborateurs, avec des besoins de recrutement et de qualification de personnels permanents, l'association Anne-Marie Javouhey et la fondation Poidatz seront les principaux partenaires pour cet accès à la qualification, notamment dans leur démarche de désinstitutionnalisation.

B) Contenu de la prestation:

La prestation demandée porte sur la formation de 12 salariés en CDDI sur la qualification suivante :

- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social :
 - Spécialité 1 : « Accompagnement de la vie en structure collective »
 - Spécialité 2 : « Accompagnement de la vie à domicile »

Afin de mener à bien cette démarche, Initiatives 77 fait appel à un prestataire pour la réalisation de cette formation et l'accès à la qualification au diplôme et spécialités pré-cités.

Les objectifs de la prestation sont :

Le chantier d'insertion et la prestation de formation visent à l'accès à la qualification et à l'emploi durable des personnes salariées en tant qu'accompagnant éducatif et social.

Sous la responsabilité d'un tuteur diplômé, l'accompagnant éducatif et social exercera une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne. Il interviendra auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social.

Par le soutien dans les gestes de la vie quotidienne, l'A.E.S. participera donc au bien-être physique et psychologique de la personne. Il contribuera également à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement, le maintien des acquis et la stimulation des potentialités.

L'A.E.S. interviendra au sein d'équipes pluri-professionnelles des établissements d'accueil des secteurs social et médicosocial et en l'espèce : instituts médico-éducatifs (IME), maisons d'accueil spécialisées (MAS), crèche mixte (enfants en situation de handicap ou non), foyer d'accueil spécialisé pour jeunes adultes handicapés,...

L'action, organisée sur 23 mois, alternera donc :

- Un temps de travail au sein des établissements d'accueil des secteurs social et médicosocial (base 28h/s)
- Un temps de formation en vue d'obtenir le DEAES et les 2 spécialités visées ci-dessus
- Un temps de stage dans une autre structure correspondant à l'une des deux spécialités non visées au sein de l'établissement principal (durée de 175h)

En termes de public, la formation devra être adaptée aux demandeurs d'emploi éligibles à l'IAE, à savoir : bénéficiaires des minima sociaux, DELD, jeunes sans qualifications, personnes reconnues TH, ...

Les critères de sélection d'ores et déjà définis :

- Maîtriser le français, lu, écrit, parlé
- Capacité à suivre une formation qualifiante
- Avoir une expérience dans le secteur de l'aide à la personne
- Sens relationnel, bonne présentation
- Aimer travailler en équipe
- Etre mobile (lieu de formation, de travail et de stage différents)

Définition de la prestation

Le prestataire montrera une expérience confirmée dans le domaine de la formation aux métiers du sanitaire et social dont l'expérience et la connaissance, tant des formations que des structures employeuses permettront de mettre en exergue les enjeux suivants :

- L'accès au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social :
 - Spécialité 1 : « Accompagnement de la vie en structure collective »
 - Spécialité 2 : « Accompagnement de la vie à domicile »
- Une durée prévisionnelle de formation autour de 670 heures sur une période prévisionnelle allant de novembre 2018 à novembre 2020
- Un suivi des salariés en formation au travers de l'alternance (suivi en structure de professionnalisation et suivi en stage)
- Une capacité de mobilisation sur la phase de sélection des futurs salariés en CDDI amenés à suivre la formation

C) Condition d'exécution et délai :

Le délai d'exécution est fixé à 2 mois à compter du lendemain de la date de la notification du présent contrat prescrivant le commencement des prestations.

II) CLAUSES ADMINISTRATIVES

A) PIECES CONTRACTUELLES

- Le présent document,
- Le devis détaillé du candidat,
- La note méthodologique du candidat.

B) DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT

- Le présent document dûment rempli, cacheté et signé par la personne habilitée.
- Un devis détaillé faisant apparaître le nombre de jour/prestataire et le phasage de la mission,
- Une note méthodologique comprenant le CV des personnels représentant le candidat ou de l'équipe, les références du candidat ou de l'équipe sur des missions similaires, la méthode envisagée pour mener à bien les missions demandées et un calendrier précis d'exécution des différentes tâches.

III) CRITÈRES DE CHOIX DES OFFRES

1. Valeur technique appréciée au regard de la note méthodologique (note 60%)
 - a) Contenus et moyens pédagogiques
 - b) Localisation et accessibilité
 - c) Expérience et réalisations pour la formation au DEAES
2. Prix global et forfaitaire (note 40%)

Initiatives 77 se réserve la possibilité d'auditionner un ou plusieurs candidats en vue d'approfondir la proposition, voire de la négocier sur le plan financier.

IV) RECEPTION DES OFFRES

A) MODALITE DE LA REMISE DES OFFRES

Les offres peuvent être remises par courriel à n.josse@initiatives77.org avant la date limite ci-dessous ou adressée par voie postale à l'adresse suivante :

Initiatives 77
Centre d'affaires Thiers-Gallieni
49-51 avenue Thiers – 77 000 Melun

La date de remise des offres est fixée au jeudi 6 septembre à 00h00, délai de rigueur.

B) RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toute demande de renseignements complémentaire peut être effectuée jusqu'au 30 août 2018 par téléphone auprès de Nicolas JOSSE au 01.60.44.06.66 ou par courriel : n.josse@initiatives77.org

V) ELEMENTS DE REPONSE

A) LES PARTIES

LE POUVOIR ADJUDICATEUR REPRESENTE PAR :

La Présidente Madame Fontbonne
ou le Directeur Bruno Salou ayant reçu délégation
Centre d'affaires Thiers-Gallieni
49-51 avenue Thiers – 77 000 Melun

ET

LE CONTRACTANT

Raison sociale : _____

Représenté par : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Portable : _____ Courriel : _____

NUMERO DE SIREN : _____

B) LE PRIX

Le prix est global est de :

VI) LITIGES

En cas de litige, le droit français est seul applicable. L'instance chargée des procédures de recours est :

Le Tribunal de grande Instance de Melun
2 avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
Téléphone : 01 64 79 80 00

Fait à _____

(cachet et signature)

Le Représentant
du Pouvoir Adjudicateur